

Chers parents,

Votre enfant est inscrit dans ce collège pour la rentrée scolaire 2022/2023 et vous souhaitez qu'il puisse bénéficier de la restauration scolaire. A ce titre, vous devez obligatoirement l'inscrire à la cantine du 16 mai au 17 juillet 2022.

Nous vous informons que l'inscription à la demi-pension est indépendante de l'inscription au collège et doit se faire selon les modalités indiquées sur le site du département.

Pour vous accompagner dans vos démarches, vous trouverez toutes les informations nécessaires en cliquant sur le lien ci-dessous.

<https://www.yvelines.fr/jeunesse/education/restauration/inscription/>

Nous souhaitons à tous les collégiens une belle fin d'année scolaire, de bonnes vacances et une belle rentrée 2022/2023